



Déclaration liminaire
FSU / CGT Educ'Action
CTA du 18 juin 2019
Académie de Poitiers

Monsieur le Recteur,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité technique académique de Poitiers

Hier, lundi 17 juin, premier jour des épreuves du baccalauréat 2019, des collègues ont fait valoir leur droit à la grève, à l'appel de nombreuses associations et organisations syndicales, dont celles que nous représentons. Ces collègues ont décidé qu'à situation exceptionnelle, la réponse de la profession devait également être exceptionnelle. En effet, depuis des mois, la profession dans une large majorité, exprime son opposition aux lois initiées par le Ministre Blanquer et, plus généralement, le gouvernement Philippe. Depuis des mois pourtant, nos décideurs restent sourds, pire arrogants, menaçants parfois, toujours méprisants.

La méthode Blanquer en effet est inacceptable : elle mêle précipitation et autoritarisme. Précipitation, la rédaction des programmes des lycées en est une terrible illustration. Le calendrier de mise en œuvre de la réforme des lycées est irréaliste. Le plus grand flou règne encore sur les conditions de la prochaine rentrée dans les établissements. L'organisation du bac rénové s'apparente à un casse-tête. La transformation de la voie professionnelle est une réduction de moyens à grande échelle sur le dos des jeunes issus, bien souvent, de milieu défavorisé. Et déjà on annonce une réforme du DNB. L'autoritarisme se lit jusque dans le refus d'ouvrir, comme la loi l'exige pourtant, des négociations suite au dépôt du préavis de grève dont il a été question au départ. L'École de la confiance, bien mal nommée, prévoit un devoir d'exemplarité qui peut prêter aux interprétations les plus arbitraires. Tout est fait pour tenir les enseignants à un rôle de simples exécutants et les soumettre aux hiérarchies locales : que l'on songe au projet d'accorder aux chefs d'établissement le pouvoir exorbitant de suspendre un enseignant de ses fonctions pour une durée trois jours ! Les CAPA seraient d'ailleurs prochainement vidées de leur sens et comme il s'agit de ne pas s'embarrasser de scrupules, toute réserve en termes de santé et conditions de travail se trouve d'emblée annihilée par la quasi disparition des CHSCT.

Or, si l'on se penche sur un point précis de notre ordre du jour – le bilan social académique 2017-photographie de l'académie en termes d'emplois, de carrière, d'accompagnement des personnels et de politique de santé-sécurité au travail, son analyse confirme les évolutions observées ces dernières années et interroge plus que jamais sur les liens entre travail et santé. On constate ainsi une augmentation de la durée et du nombre de congés pour raisons de santé et du nombre d'agents absents pour congés de longue maladie et de longue durée, cette tendance touchant plus particulièrement les enseignants du 1er degré et les ATSS. Autre hausse inquiétante : celle des accidents de travail, avec des taux de fréquence et de gravité supérieurs à la moyenne nationale. Dans le même temps, on observe une augmentation des demandes de temps partiel sur autorisation, avec un âge moyen autour de 44 ans et une part prépondérante de femmes. Pour endiguer ces tendances, il est plus que jamais indispensable d'agir en prévention sur les situations de travail pathogènes. Cela ne pourra se faire sans un maintien des CHSCT par le biais desquels les représentants des personnels agissent au quotidien pour l'amélioration des conditions de travail, le respect de la réglementation en matière de protection de la santé physique et mentale et le renforcement des services de médecine de prévention.

Le Ministre feint de s'élever contre la désinformation quand il passe son temps dans les médias à assurer la promotion de ses réformes en oubliant trop souvent de pointer l'essentiel. Il est de bon ton, par exemple, de parler « Ecole inclusive ». Qui, en effet, attaché à l'égalité réelle, pourrait s'en

désintéresser ? Mais observons les conditions de cette inclusion jusqu'ici et même à l'avenir : un déficit terrible de formations des acteurs de l'éducation, des rémunérations inacceptables pour les AESH, une inclusion qui se fait souvent dans des conditions pénibles pour l'enfant dans des classes bien trop chargées. Et demain, les PIAL ne seront plus là pour assurer les droits, répondre aux besoins des enfants et de leur famille ; ils seront mis en œuvre pour « flexibiliser » le personnel AESH, soit réduire inéluctablement la prise en charge individuelle.

Nos organisations syndicales s'indignent également de ce que l'État se décharge sur la région de sa mission d'information sur l'orientation. Le combat est engagé contre le démantèlement de l'ONISEP, la fermeture des CIO et la mise à disposition des DCIO et PsyEN aux régions.

Si, au plan de la méthode, les raisons de la colère ne manquent pas, sur le fond, les réformes qui aujourd'hui cherchent à détruire l'École et la Fonction Publique nous sont plus odieuses encore. Elles participent d'une logique de mise en concurrence contraire à la considération de l'intérêt général qui fonde le pacte social. Parcoursup en est une triste illustration qui, pour la seconde année consécutive, a manifesté son incurie et sa logique ségrégative. Demain, les réformes de la voie professionnelle et du lycée, du baccalauréat renforceront les déterminismes de classes, de lieux et de sexes. Partout, la logique budgétaire conduit à supprimer des postes, à tronquer la formation des élèves, à aggraver encore les conditions d'exercice de nos métiers. Le cynisme conduit à imposer une deuxième heure supplémentaire quand toutes les études appellent à une revalorisation urgente des rémunérations dans l'Éducation nationale. Et face à la crise récurrente du recrutement, il est répondu par des contrats de pré-professionnalisation qui manquent l'essentiel, pire, par une logique de contractualisation que porte avec elle la loi de transformation de la Fonction Publique dont toutes les organisations syndicales s'entendent pour dire qu'elle dynamite la Fonction Publique. Quel mépris d'ailleurs pour nos métiers que l'organisation demain mercredi d'un « job dating » pour recruter des contractuels ! Rendre nos métiers attractifs passe par une politique salariale et de formation d'une tout autre ambition. Nos organisations syndicales réaffirment leur attachement à une formation diversifiée, choisie et de qualité, qui ne soit pas seulement instrumentalisée au service des réformes. Par ailleurs, nous marquons notre opposition une fois encore ici, à une formation qui se déroulerait hors temps scolaire.

Il est inutile de rappeler ici davantage les multiples griefs que nous formulons à l'encontre des réformes de l'École et de la Fonction publique. Nous poursuivrons la résistance autant que nécessaire : les quelques compromis pensés dernièrement autour de la Loi sur l'École de la confiance ne sont pas de nature à nous faire taire. Le doute est permis d'ailleurs sur leur réelle motivation : prise en compte de la colère enseignante ou pure stratégie électorale à la veille des municipales ? Nous poursuivrons donc parce que nous ne pouvons accepter que le budget de l'Éducation soit détourné au profit du privé (écoles maternelles privées ou organismes privés de certification..), que nous ne pouvons admettre que des établissements pour nantis s'établissent quand la formation professionnelle ou générale s'appauvrit encore ; parce que nous ne pouvons admettre que disparaissent la transparence et le droit qui règlent le service public, dans l'intérêt de ses agents comme de ses usagers, pour laisser place à un fonctionnement opaque et potentiellement arbitraire.

Concernant la suppression des agences comptables de Rochefort et Barbezieux, la FSU et la CGT Educ'Action ne peuvent que constater que cela entraîne pour les collègues de catégorie C et B une dégradation de leurs conditions de travail. En effet la fermeture tardive de ces agences comptables n'a pas permis aux collègues de se positionner sur le mouvement intra. Nos organisations syndicales demandent alors que les collègues puissent bénéficier, s'ils le souhaitent, des points de mesure de cartes comptables au prochain mouvement intra.

De plus, nous avons appris récemment que des postes au rectorat étaient supprimés dans des services alors que cela n'avait pas été annoncé lors du CTA du 12 mars. Nous nous offusquons de ces décisions arbitraires qui mettent en péril la sérénité des collègues dans leur environnement de travail. Nous demandons que ces collègues bénéficient d'un réel accompagnement et d'une prise en compte prioritaire sur leur positionnement dans le mouvement interne au rectorat.